Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261005-CM20260701D6-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1er JUILLET 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

Numéro :
CM20260701D6

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, maire

Date de convocation : 26 juin 2026

PRÉSENTS : MM./MMES Thérèse MAINGUY, Stéphane ROUAULT, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laure LIZANO, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Anthony MOUSSARD, Brigitte JOUANNO, Aurélie REJAULT, Guillaume TANGUY

EXCUSÉS :
Jean-Michel HUET donne procuration à Mme Laure LIZANO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Stéphane ROUAULT

_ _

Objet : Convention de conception d'un nouveau lotissement avec Ploërmel communauté
Madame La Maire présente à l'assemblée la convention de Ploërmel Communauté définissant les modalités de conception et de mise en œuvre des réseaux d'assainissement réalisé sous maîtrise d'ouvrage privée en vue de leur raccordement au réseau d'assainissement public.

La commune doit réaliser le réseau d'assainissement collectif ou réseau de collecte des eaux usées. Ce réseau a pour vocation à être intégré par la suite dans le patrimoine de Ploërmel Communauté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS : 14**
- **VOTANTS : 15**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 14**
- **Majorité absolue : 8**
- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**

Le Conseil municipal :

- **APPROUVE la convention**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer le document.**

Pour extrait conforme,
La Maire,
Thérèse MAINGUY

